

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

N° ordre
21-14

N° ordre dans la séance :
DE-23022021-14

Date de la convocation :
16/02/2021

Date de l'affichage :

25 FEV. 2021

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : DI PAOLO Frédéric (procuration à Monsieur Robert VILLARD), Dominique GERRA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

**OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE SÉCURISATION DE L'AVENUE JEAN FALCONNIER :
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS D'AMÉNAGER**

Monsieur Claude FELCI, Adjoint délégué à l'Urbanisme, travaux, voirie et sécurité informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'embellissement et de sécurisation de l'avenue Jean Falconnier, le secteur du carrefour avec la Rue du Stade est compris dans le périmètre ABF du Château.

Afin de pouvoir réaliser des aménagements dans ce périmètre, l'architecte des bâtiments de France nous a informé qu'il est nécessaire de déposer un permis d'aménager.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le maire à déposer un permis d'aménagement dans le cadre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager dans le cadre de ce projet de travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

